



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER D'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VÉLU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY ET DOIGNIES

ELARGIE AUX COMMUNES DE BOURSIES ET BERTINCOURT

Vu le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et notamment les articles L 121.4 et R 121.1

Vu le décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe et de ses aménagements connexes ;

Vu le décret du 20 avril 2017 modifiant le décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe et de ses aménagements connexes ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 prorogeant les effets du décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe et de ses aménagements connexes, entre les communes de COMPIEGNE (Oise) et AUBENCHEUL-AU-BAC (Nord) ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 9 juillet 2012 portant institution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier des communes d'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY et DOIGNIES ;

Vu les délibérations des conseils municipaux d'HAVRINCOURT en date du 5 Mars 2015 et 7 Avril 2015, HERMIES en date du 13 Mars 2015, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI en date du 10 Mars 2015, LEBUCQUIERE en date du 13 Mars 2015, VELU en date du 13 Mars 2015, MORCHIES en date du 19 Février 2015, LAGNICOURT-MARCEL en date du 27 Février 2015 et 20 Octobre 2015, BEUGNY en date du 13 Mars 2015, DOIGNIES en date du 26 Février 2015 élisant les membres propriétaires de la commission;

ATTENDU que la désignation de Monsieur Jean CUVILLIER en tant que propriétaire suppléant, par délibération du Conseil Municipal de LEBUCQUIERE en date du 13 Mars 2015 ne peut être retenue celui-ci n'étant pas propriétaire sur la commune de LEBUCQUIERE, et qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre ;

Vu l'article L121-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, qui précise qu'à défaut d'élection des propriétaires par le Conseil Municipal dans un délai de trois mois après sa

saisine, le Président du Conseil départemental procède à leur désignation ;

Vu la désignation des membres exploitants de la Commission par la Chambre d'Agriculture Région Nord - Pas-de-Calais en date des 23 octobre 2012, 16 Octobre 2015 et 15 Février 2016 ;

Vu la proposition du Président de Chambre d'Agriculture Région Nord - Pas-de-Calais en date du 23 Octobre 2012 de désigner une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de la Commission ;

Vu les propositions transmises par la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais en date du 17 Avril 2015 et de Nord Nature Environnement en date du 13 Février 2015 de désigner une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de la Commission ;

Vu le courrier de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du 29 Janvier 2015 désignant le représentant de l'administration chargée du contrôle de l'opération ;

Vu la nouvelle proposition transmise par la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais en date du 9 Janvier 2017 désignant Monsieur Jean-François CARRE en remplacement de Monsieur Bruno BOITELLE ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de BOURSIES en date du 31 mai 2019 et BERTINCOURT en date du 19 juin 2019 acceptant l'extension du périmètre et demandant la création d'une nouvelle Commission Intercommunale ;

Vu les propositions transmises par Monsieur le Maire de BOURSIES en date du 9 octobre 2020 et Monsieur le Maire de BERTINCOURT en date du 29 septembre 2020 pour intégrer la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier ;

Vu les propositions transmises par Monsieur le Maire de HAVRINCOURT en date du 9 septembre 2020, et Monsieur le Maire de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI en date du 9 octobre 2020, Monsieur le Maire de VELU en date du 25 septembre 2020, Monsieur le Maire de MORCHIES en date du 18 septembre 2020, Monsieur le Maire de LAGNICOURT-MARCEL en date du 21 septembre 2020, Monsieur le Maire de BEUGNY en date du 21 septembre 2020, Monsieur le Maire de DOIGNIES en date du 17 septembre 2020 suite au renouvellement des conseillers municipaux et des propriétaires en raison des récentes élections municipales, la commune de LEBUCQUIERE et HERMIES n'ayant pas transmis de nouvelle proposition ;

Vu la désignation des membres exploitants de la Commission par la Chambre d'Agriculture Région Nord Pas-de-Calais en date du 8 mars 2021 en raison des récentes élections municipales ;

Vu la nouvelle désignation du Président Titulaire de la Commission par le Président du Tribunal de Grande Instance d'ARRAS en date du 27 novembre 2020 suite à la démission de Monsieur Jean-Claude PLICHARD;

Vu les propositions du 16 novembre 2021 par Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, de son représentant et de son suppléant et du 6 octobre 2021 par Monsieur le Président du Conseil départemental du Nord, de son représentant et de son suppléant suite aux récentes élections ;

Vu la nouvelle délibération de la commune de LEBUCQUIERE en date du 19 avril 2022 suite à la démission de Monsieur Jean-Louis VERET en date du 8 mars 2022, membre propriétaire suppléant de la Commission.

Vu la nouvelle désignation par le Directeur des Services Fiscaux de son délégué départemental en date du 3 août 2023 suite au départ en retraite de Monsieur Francis URBANIAK ;

Vu la nouvelle proposition de la Société du Canal Seine-Nord Europe en date du 10 mai 2023 désignant la directrice du service foncier en tant que représentante du maître d'ouvrage suite au départ de Monsieur Jean-Pierre VELCHE ;

Vu l'arrêté modifiant la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY, DOIGNIES, BOURSIES, BERTINCOURT du 18 septembre 2023;

Vu la demande en date du 14 novembre 2023 de Madame le Maire de MORCHIES souhaitant reprendre ses fonctions de représentante de la commune de MORCHIES.

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 : Une commission intercommunale d'aménagement foncier est constituée dans les communes d'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY, DOIGNIES, BOURSIES et BERTINCOURT.

Article 2 : A compter de la date de signature du présent arrêté, la commission est composée comme suit :

Présidence

- Monsieur Pierre NICOLLE, commissaire enquêteur, Président
- Monsieur Michel LION, commissaire enquêteur, Président suppléant

Commune d'HAVRINCOURT

- Monsieur Philippe VANDENBAVIÈRE, Conseiller Municipal, représentant le Maire d'HAVRINCOURT

Commune d'HERMIES

- Madame Françoise LETURCQ, Maire d'HERMIES

Commune de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI

- Monsieur Yannick MEMBRE, Maire de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI

Commune de LEBUCQUIERE

- Monsieur Bruno HIEZ, Maire de LEBUCQUIERE

Commune de VELU

- Monsieur Daniel BOUQUILLON, Maire de VELU

Commune de MORCHIES

- Madame Evelyne DROMART, Maire de MORCHIES

Commune de LAGNICOURT-MARCEL

- Monsieur Francis DEGAND, Maire de LAGNICOURT-MARCEL

Commune de BEUGNY

- Monsieur Jean-Claude MAYEUX, Maire de BEUGNY

Commune de DOIGNIES

- Monsieur Pascal MONPACH, Maire de DOIGNIES

Commune de BOURSIES

- Monsieur Philippe COUVREUR, 2^{ème} adjoint au Maire, représentant le Maire de BOURSIES

Commune de BERTINCOURT

- Monsieur Bernard BRONNIART, Maire de BERTINCOURT

Membres propriétaires élus par les Conseils Municipaux

- Messieurs Sylvain LAURENT, Hubert MASCAUX, titulaires au titre de la commune d'HAVRINCOURT.
- Messieurs Pierre NOUREUX, Hervé DUCHATELLE, titulaires au titre de la commune d'HERMIES.
- Madame Marie-Thérèse BRUGUET, Monsieur Alain DUFLOS, titulaires au titre de la commune de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI.
- Messieurs Charles DESCAMPS, Jean-Marie HOMBERT, titulaires au titre de la commune de LEBUCQUIERE.
- Monsieur Francis LECOQ, Madame Nicole LEPLOMB, titulaires au titre de la commune de VELU.
- Messieurs Alain GOUBET, Dominique POCQUET, titulaires au titre de la commune de MORCHIES.
- Messieurs Claude QUATRELIVRE, Hugues LAVALLARD, titulaires au titre de la commune de LAGNICOURT-MARCEL.
- Madame Marie-Jeanne BONNEROT, Monsieur André DRUCBERT, titulaires au titre de la commune de BEUGNY.
- Messieurs Francis MERCIER, François Lionel LELY, titulaires au titre de la commune de DOIGNIES.
- Messieurs Charles CAUDRILLIER, Thierry DECERISY, titulaires au titre de la commune de BOURSIES.
- Messieurs Philippe DILLIES, Jean FONTAINE, titulaires au titre de la

- commune de BERTINCOURT.
- Madame Christelle DUFLOS, suppléante au titre de la commune d’HAVRINCOURT.
- Monsieur Jean-Pierre TABARY, suppléant au titre de la commune d’HERMIES.
- Monsieur Jean-Claude LEBLANC, suppléant au titre de la commune de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI.
- Monsieur Franck VERET, suppléant au titre de la commune de LEBUCQUIERE.
- Monsieur Franck MAURICE, suppléant au titre de la commune de VELU.
- Monsieur Jean-Baptiste DE PROYART, suppléant au titre de la commune de MORCHIES.
- Madame Monique HEYMAN, suppléante au titre de la commune de LAGNICOURT-MARCEL.
- Madame Marie-Clotilde GRATTEPANACHE, suppléante au titre de la commune de BEUGNY.
- Monsieur Stéphane SCHRYVE, suppléant au titre de la commune de DOIGNIES.
- Monsieur Vincent RINGEVAL, suppléant au titre de la commune de BOURSIES.
- Madame Marie-Laure FONTAINE, suppléante au titre de la commune de BERTINCOURT.

Membres exploitants désignés par la Chambre d’Agriculture

- Messieurs Romain DUMUR, Daniel LESAGE, titulaires au titre de la commune d’HAVRINCOURT.
- Messieurs Hubert DEBAENE, Stéphan PETRIAUX, titulaires au titre de la commune d’HERMIES.
- Messieurs Frédéric CHOPIN, Gilles CUVILLIER, titulaires au titre de la commune de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI.
- Messieurs Jean-Philippe BIAULET, Matthieu BOUVET, titulaires au titre de la commune de LEBUCQUIERE.
- Madame Sophie GORGUET, Monsieur Alexis QUENTIN, titulaires au titre de la commune de VELU
- Messieurs Olivier BENOIT, Jean-Luc HAVRANSART, titulaires au titre de la commune de MORCHIES.
- Messieurs Eric PEUGNET, Sébastien DEBAENE, titulaires au titre de la commune de LAGNICOURT-MARCEL.
- Messieurs Frédéric LECORNET, Florent CORBIER, titulaires au titre de la commune de BEUGNY.
- Messieurs Laurent BAUDUIN, Hubert MALVOISIN, titulaires au titre de la commune de DOIGNIES.
- Monsieur Jean-Philippe ALEXANDRE, Madame Delphine FREMY, titulaires au titre de la commune de BOURSIES.
- Monsieur Sébastien WASSON, Madame Rose-Marie LEDUC, titulaires au titre de la commune de BERTINCOURT.
- Monsieur Yannick BAIL, suppléant au titre de la commune d’HAVRINCOURT.
- Monsieur Thierry DECERISY, suppléant au titre de la commune d’HERMIES.
- Monsieur Eric GOUBET, suppléant au titre de la commune de BEAUMETZ-LES-CAMBRAI.
- Madame Caroline DUFRANNE HOMBERT, suppléante au titre de la commune de LEBUCQUIERE.
- Madame Aurélie LELY, suppléante au titre de la commune de VELU.

- Monsieur Michel GUIDEZ, suppléant au titre de la commune de MORCHIES.
- Monsieur Christophe TOURNAY, suppléant au titre de la commune de LAGNICOURT-MARCEL.
- Monsieur Thierry MOLON, suppléant au titre de la commune de BEUGNY.
- Monsieur Emile COUPEZ, suppléant au titre de la commune de DOIGNIES.
- Monsieur Denis BAUDUIN, suppléant au titre de la commune de BOURSIES.
- Madame Delphine GRAVE, suppléante au titre de la commune de BERTINCOURT

Représentant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

- Madame Véronique THIEBAUT, Conseillère départementale, titulaire
- Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président de la 4^{ème} Commission du Conseil départemental, suppléant

Représentant le Président du Conseil départemental du Nord

- Monsieur Nicolas SIEGLER, Vice-Président du Conseil départemental, titulaire
- Madame Sylvie CLERC, Vice-Présidente du Conseil départemental, suppléante

Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages

- Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
 - Monsieur Bernard MEUNIER, titulaire
 - Monsieur Denis MEMBRE, suppléant
- Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais
 - Monsieur Jean-François CARRE, titulaire
 - Monsieur Willy SCHRAEN, suppléant
- Fédération Régionale NORD NATURE
 - Monsieur Jean-Paul CATHELAIN, titulaire
 - Monsieur Alain LETURCQ, suppléant

Un délégué du Directeur Départemental des Services Fiscaux

- Monsieur Wilfried GLAVIEUX

Le représentant de l'administration chargée du contrôle de l'opération

- Madame Annick TRANAIN, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais.

Le représentant du Maître d'ouvrage

- Mme Marie-Françoise HEBRARD, directrice du service foncier au sein de la société du Canal Seine-Nord-Europe.

Fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental

- Madame Clémentine CANDELIER et M. Florent BONNET LANGAGNE, titulaires

- Messieurs Fabrice THIEBAUT, Jean-Paul LECUBIN suppléants

Article 3 : Un agent des services du Conseil départemental est chargé du secrétariat de la commission.

Article 4 : La Commission a son siège à la mairie de MORCHIES.

Article 5 : L'arrêté en date du 18 septembre 2023 modifiant la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans les communes d'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY, DOIGNIES, BOURSIES et BERTINCOURT est abrogé.

Article 6 : Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, les Maires d'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY, DOIGNIES, BOURSIES et BERTINCOURT et le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY, DOIGNIES, BOURSIES et BERTINCOURT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans les communes concernées pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Arras, le 18 mars 2024

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Arnaud CURDY
Directeur du développement, de l'aménagement et de
l'environnement